

## LE 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 du Ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **lundi 7 décembre 2020 à 20 h** par voie d'audio et vidéoconférence.

### **SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION :**

Les conseillers et conseillères: Donald Manconi (vidéoconférence), Clark Shaw (vidéoconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce (vidéoconférence)

La directrice générale, madame Julie Boyer et la secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2020-12-268

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-12-269

### **AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE À HUIS CLOS**

---

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 du Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

**D'AUTORISER** l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

**ADOPTÉE**

2020-12-270

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

## **SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Aucun

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions par écrit directement à la municipalité ou à communiquer avec lui par téléphone.

## **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES**

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le registre public des déclarations des dons et autres avantages faites à/par un ou plusieurs membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

La secrétaire-trésorière mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre depuis novembre 2019.

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 201-01 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DES RUES ET À LEUR MUNICIPALISATION**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Anselmo Marandola, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 201-01 ÉTABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DES RUES ET À LEUR MUNICIPALISATION** ;

Le conseiller Anselmo Marandola dépose le projet de **RÈGLEMENT 201-01 ÉTABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DES RUES ET À LEUR MUNICIPALISATION** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 203 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU CANTON DE WENTWORTH**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Giroux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 203 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU CANTON DE WENTWORTH** ;

Le conseiller Alain Giroux dépose le projet de **RÈGLEMENT 203 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU CANTON DE WENTWORTH** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Donald Manconi qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 241 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021** ;

Le conseiller Donald Manconi dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 241 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

#### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 217**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Clark Shaw, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 217-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 217** ;

Le conseiller Clark Shaw dépose le projet de **RÈGLEMENT 217-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 217** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

2020-12-271

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 217**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de construction numéro 217, en vigueur depuis le 30 mai 2019, peut être modifié conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement a pour but d'appliquer l'ensemble des dispositions du Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment et Code national du bâtiment Canada 2010 (modifié) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et que le projet de règlement ont été déposés conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le 7 décembre 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le projet de règlement 217-01 est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-12-272

#### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2021**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront comme suit et débuteront à 20 h :

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Lundi 11 janvier 2021</b>             | <b>Lundi 5 juillet 2021</b>   |
| <b>Lundi 1<sup>er</sup> février 2021</b> | <b>Lundi 2 août 2021</b>      |
| <b>Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021</b>    | <b>Mardi 7 septembre 2021</b> |
| <b>Mardi 6 avril 2021</b>                | <b>Lundi 4 octobre 2021</b>   |
| <b>Lundi 3 mai 2021</b>                  | <b>Lundi 15 novembre 2021</b> |
| <b>Lundi 7 juin 2021</b>                 | <b>Lundi 6 décembre 2021</b>  |

**ADOPTÉE**

2020-12-273

#### **DÉSFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'affectation d'une somme de 129 384.39 \$ du surplus accumulé non affecté pour le financement des activités de fonctionnement en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux et les différents achats prévus dans le budget ont été réalisés à moindre coût que prévu ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désaffecter cette somme pour besoins futurs.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi  
**APPUYÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROCÉDER** à la désaffectation du surplus affecté pour une somme totale de 129 384.39 \$ provenant des prévisions budgétaires 2020 pour le financement des activités de fonctionnement prévues.

**ADOPTÉE**

2020-12-274

#### **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU BARRAGE DU LAC CAROLINE (X0004852)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé à la firme Tetra Tech Inc., un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relativement au barrage du lac Caroline (X0004852), et ce, selon les spécifications de l'appel d'offres 2019-06 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de sécurité du barrage réalisé par la firme Tetra Tech Inc. a été déposé à la municipalité le 13 novembre, 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conclusions et les recommandations contenues dans ledit rapport ont été présentées au conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages, doit s'engager à réaliser les correctifs requis pour assurer la sécurité fonctionnelle et structurale et rendre conforme son barrage aux normes minimales de sécurité.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR :** la Conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENGAGER** la municipalité à appliquer les recommandations de sécurité du barrage du lac Caroline (X0004852) dans les délais prescrits, conformément au tableau ci- dessous des recommandations pour la sécurité du barrage:

| Correctif | Description   | Calendrier de mise en oeuvre |
|-----------|---|------------------------------|
| 1         | Réparer ou reconstruire le contrefort en aval du déversoir à poutrelles.  | Avant le 31 décembre 2022    |
| 2         | Modifier le canal de fuite afin d'augmenter sa capacité de rétention en temps de crue.  | Avant le 31 décembre 2022    |
| 3         | Installer des caniveaux dans les zones érodées par l'eau provenant de la rue.   | Avant le 31 décembre 2022    |
| 4         | Remplacer les poutrelles de bois endommagées qui ne sont pas étanches. Le traitement du bois est expiré, les poutrelles devraient toutes être remplacées à moyen terme.   | Avant le 31 décembre 2022    |
| 5         | Réparer les zones érodées par l'eau provenant de la rue sur les deux côtés du déversoir à poutrelles, tant en aval qu'en amont.   | Avant le 31 décembre 2022    |
| 6         | Réparer la zone érodée du côté extérieur du canal de fuite.   | Avant le 31 décembre 2022    |
| 7         | Éliminer/Contrôler la végétation dans l'ensemble de la digue.   | Avant le 31 décembre 2022    |
| 8         | Réaliser une étude dynamique basée sur les vitesses de sédimentation et des essais cycliques en cisaillement simple afin de confirmer la liquéfaction de la digue. Si les résultats sont concluants, la digue n'est plus à risque de se liquéfier. Sinon, des interventions seront effectuées sur la digue pour la densifier et protéger les pentes aval et amont avec de l'enrochement et un géotextile. | Avant le 31 décembre 2024    |

**ADOPTÉE**

2020-12-275

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU BARRAGE DU LAC SOLAR (X0004845)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé à la firme Tetra Tech Inc., un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relativement au barrage du lac Solar (X0004845), et ce, selon les spécifications de l'appel d'offres 2019-05 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de sécurité du barrage réalisé par la firme Tetra Tech Inc. a été déposé à la municipalité le 13 novembre, 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conclusions et les recommandations contenues dans ledit rapport ont été présentées au conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, en conformité avec les exigences à l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages, doit s'engager à réaliser les correctifs requis pour assurer la sécurité fonctionnelle et structurale et rendre conforme son barrage aux normes minimales de sécurité.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENGAGER** la municipalité à appliquer les recommandations de sécurité de barrage du lac Solar (X0004845) dans les délais prescrits conformément au tableau ci- dessous des recommandations pour la sécurité du barrage:

| Correctif | Description   | Calendrier de mise en œuvre |
|-----------|---|-----------------------------|
| 1         | Réparer ou reconstruire les contreforts centraux du déversoir à poutrelles.   | Avant le 31 décembre 2022   |
| 2         | Comblé avec du béton maigre les vides sous le canal à son extrémité aval et injecter les fissures.  | Avant le 31 décembre 2022   |
| 3         | Réparer le joint de construction vertical à la jonction entre le mur du canal et le mur de soutènement aval.  | Avant le 31 décembre 2022   |
| 4         | Réparations locales du béton aux endroits où l'armature est exposée.  | Avant le 31 décembre 2022   |
| 5         | Remplacer les poutrelles de bois endommagées qui ne sont pas étanches. Le traitement du bois est expiré, les poutrelles devraient toutes être remplacées à moyen terme.   | Avant le 31 décembre 2022   |
| 6         | Éliminer/contrôler la végétation sur l'ensemble de la digue.  | Avant le 31 décembre 2022   |
| 7         | Réaliser une étude dynamique basée sur les vitesses de sédimentation et des essais cycliques en cisaillement simple afin de confirmer la liquéfaction de la digue. Si les résultats sont concluants, la digue n'est plus à risque de se liquéfier. Sinon, des interventions | Avant le 31 décembre 2024   |

|   |   |                           |
|---|---|---------------------------|
|   | seront effectuées sur la digue pour la densifier et protéger les pentes aval et amont avec de l'enrochement et un géotextile.   |                           |
| 8 | Effectuer une visite en temps de crue afin de statuer sur l'exfiltration rapportée par les représentants de la municipalité du côté gauche du déversoir d'urgence (TBA). Si une exfiltration est constatée, des travaux seront effectués afin de corriger la situation. | Avant le 31 décembre 2021 |

**ADOPTÉE**

2020-12-276

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES**

**CONSIDÉRANT QUE** des contrats d'entretien annuel de la génératrice du bureau municipal et du Centre communautaire ont été octroyés en 2018 au Groupe Roger Faguy inc ;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits contrats arrivent à échéance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu du Groupe Roger Faguy inc. une offre de renouvellement de contrat d'entretien pour la génératrice du bureau municipal et une offre pour l'entretien de la génératrice du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RENOUVELER** les contrats d'entretien de la génératrice du bureau municipal et de la génératrice du centre communautaire avec le Groupe Roger Faguy inc.

**DE CONFIRMER** que les contrats couvrent une période de 36 mois, comprennent deux visites par année pour chacune des génératrices, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une somme de 435,00 \$/année plus les taxes applicables, pour chacun des contrats, le tout selon les offres reçues ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer les documents concernés par les deux contrats mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉE**

2020-12-277

**PAIEMENT DE LA FACTURE 504 CONCERNANT LES TRAVAUX DE GAINAGE POUR LE PONCEAU DU CHEMIN STEPHENSON À L'ENTRÉE DU LAC ROBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no 2020-07-151 afin d'octroyer le contrat pour les travaux de gainage pour le ponceau du chemin Stephenson à l'entrée du lac Robert à « CGI Environnement inc. » pour la somme de 52 026.19 \$ taxes incluses ;



**CONSIDÉRANT QUE** la facture 504 comprend les frais des travaux effectués jusqu'au 30 octobre 2020 ainsi que la libération du premier 5 % de la retenue concernée par ce contrat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture a été payée le 23 novembre 2020 en conformité avec la délégation de dépense accordée au directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry, et suite à l'acceptation provisoire des travaux confirmé par ce dernier.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENTÉRINER** le paiement de la facture 504 au montant de 10 827.78 \$, taxes incluses, à « CGI Environnement inc. » dans le cadre du projet de gainage pour le ponceau du chemin Stephenson à l'entrée du lac Robert ;

**DE SPÉCIFIER** que l'inspection pour la réception finale des travaux et la libération de la retenue de 2 601.31 \$, taxes incluses, sont prévus pour l'année prochaine;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03 -310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

**ADOPTÉE**

2020-12-278

**MODIFICATION AUX RÉSOLUTIONS 2020-09-203 et 2020-10-227 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de corriger le montant de la subvention octroyée au Domaine Lakefield par la résolution 2020-09-203 et le montant octroyé pour la rue des Pensées par la résolution 2020-10-227.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le Conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CORRIGER** le montant d'aide financière présenté dans la résolution 2020-09 -203 concernée par le Domaine Lakefield pour lire 64 000.00 \$ coût net au lieu de 73 584.00 \$ taxes incluses ;

**DE CORRIGER** le montant d'aide financière présenté dans la résolution 2020-10 -227 concernée par la rue des Pensées pour lire 2 874.38 \$, taxes incluses, au lieu de 1 037.28 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

2020-12-279

**DÉNOMINATION DE LA RUE « McCAUGHEY »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore catégorise toutes les voies véhiculaires privées à titre de « rue » et toutes les voies véhiculaires publiques appartenant à la municipalité à titre de « chemin » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la rue « sans nom », ayant le matricule 4871-09-7985, a déposé une demande pour nommer cette rue « rue McCaughey » ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de nommer cette rue afin de permettre la construction de nouvelles résidences sur les terrains adjacents ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge approprié de nommer cette rue « rue McCaughey » en l'honneur de la famille qui était la propriétaire originale de plusieurs lots du secteur et en concordance avec la demande du propriétaire actuel.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le nom « rue McCaughey » pour la rue cadastrée ayant le matricule 4871-09-7985 comme demandé par le propriétaire de la rue, monsieur Brian McCaughey ;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et officialisation du nom « rue McCaughey » ;

**DE CRÉER** les adresses de lieux des propriétés visées lorsque la création de la rue sera officialisée ;

**D'EFFECTUER** les démarches nécessaires auprès des divers services d'urgence.

**ADOPTÉE**

2020-12-280

## **PROJET DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses études démontrent que les couches jetables représentent le 3<sup>e</sup> déchet le plus important envoyé dans les sites d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les couches réutilisables sont une excellente alternative aux couches jetables, car elles permettent de réduire le nombre de couches enfouies ;

**CONSIDÉRANT QU'**une couche lavable représente environ 230 couches jetables ;

**CONSIDÉRANT QUE** les couches lavables peuvent être utilisées sur plusieurs années et pour plusieurs enfants ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de leur vie, les couches de tissus peuvent être transformées en linges ou déposées dans un écocentre pour le recyclage du textile ou même être compostées ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités à travers le Québec proposent des subventions venant en aide aux familles de nouveau-nés à faire l'acquisition de couches lavables ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de subvention pour couches lavables a été présenté aux membres du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** et **D'APPLIQUER** le projet de subvention pour couches lavables tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2020-12-281

### **CONTRIBUTION AU FOND DE PANIERS DE NOËL DE GORE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la soirée-bénéfice qui vise à amasser des fonds pour les paniers de Noël ne peut se tenir cette année en raison de la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité appuie, chaque année, l'organisation de cette soirée-bénéfice ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles travaillent encore très fort cette année pour s'assurer que les familles de Gore qui en ont besoin reçoivent leur panier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire contribuer à cette initiative locale.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CONTRIBUER** la somme de 630.00 \$ en tant que contribution pour les paniers de Noël.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

---

Durant le mois, nous avons délivré 36 permis comme suit :

11 permis de renouvellement ou de nouvelle construction ;

08 permis d'installation septique ;

02 permis de lotissement ;

15 certificats d'autorisation (dont 4 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2020.

**2020-12-282      APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 7 décembre 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois de novembre 2020 et les factures à payer du mois de décembre 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois de novembre 2020 et les comptes à payer totalisant 319 248.76 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 7 décembre est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions directement à la municipalité.

**2020-12-283      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance à 20 h 25.

**ADOPTÉE.**